Lycée International de Valbonne Sophia-Antipolis

académie Nice

éducation nationale

Dossier d'inscription **2025-2026**

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

1ère année

Merci de coller ici une photo récente

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : *(en capitales)*	Prénom :	Sexe : ❑ Masc. ❑ Fém.
Né(e) le : / /	Ville de naissance :	
Pays de naissance :	Département de naissance :	N° du département :
Nationalité :		
N° tél. portable de l'étudiant **(obligatoire)** : (+ -- -- si indicatif) - - - - - - - - - -		
Adresse électronique de l'étudiant **(obligatoire)** : ……**@**……		

SCOLARITÉ DEMANDÉE EN 2025-2026

Veuillez cocher la case correspondant à la filière dans laquelle votre candidature a été admise sur Parcoursup :

❍ **MPSI** ❍ **PCSI** ❍ **MP2I** ❍ **ECG 1ère année**

LVA : ❍ Anglais

LVB : ❍ Allemand ❍ Espagnol ❍ Italien ❍ Russe

Deux langues vivantes sont obligatoires en filière ECG.

La LVB est facultative en filière scientifique.

RÉGIME

❍ Externe

❍ Interne

❍ Demi-pensionnaire

BOURSE DU SUPÉRIEUR

❍ NON ❍ OUI => Si oui, quel échelon ? : ……

SCOLARITÉ ANNÉE PRÉCÉDENTE (2024-2025)

Nom de l'établissement :

……

Ville : …… Département : …… Pays (si hors France) : ……

Formation suivie en 2024-2025 :

❍ Classe de Terminale => spécialités suivies : …… + ……

❍ Autre formation : laquelle ? ……

RESPONSABLE LÉGAL 1

Lien de parenté :

❍ Père ❍ Mère ❍ Tuteur ❍ Autre lien (Merci de préciser : ……)

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code postal : …… Ville : …… Pays (si hors France) : ……

Téléphone portable (**obligatoire**) (+ indicatif pays si hors de France) : / / / /

Adresse électronique (**obligatoire**) : ……**@**……

Profession : ……

RESPONSABLE LÉGAL 2

Lien de parenté :

❍ Père ❍ Mère ❍ Tuteur ❍ Autre lien (Merci de préciser : ……)

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code postal : …… Ville : …… Pays (si hors France) : ……

Téléphone portable (**obligatoire**) (+ indicatif pays si hors de France) : / / / /

Adresse électronique (**obligatoire**) : ……**@**……

Profession : ……

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants étrangers devront effectuer eux-mêmes les formalités administratives pour étudier en France.

- **Sont nécessaires pour tous les étudiants étrangers** :
  - ✓ Carte d'identité ou passeport en cours de validité
  - ✓ Attestation d'assurance « responsabilité civile » (vous pourrez en souscrire une dès votre arrivée en France, auprès d'une banque ou d'une société d'assurance)
- **Pour les étudiants de l'Union européenne :**
  - ✓ Carte européenne d'assurance maladie
- **Pour les étudiants hors Union européenne :**
  - ✓ Visa de long séjour valant titre de séjour (mention étudiant)
  - ✓ Un extrait d'acte de naissance (original) avec filiation (traduction certifiée en français) en vue de l'affiliation à la sécurité sociale obligatoire et gratuite pour tous les étudiants étrangers hors UE à la rentrée 2025 => voir https://etudiant-etranger.ameli.fr

INSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'UNIVERSITÉ

Depuis 2015, une loi rend obligatoire l'inscription à l'université pour les élèves de **C**lasses **P**réparatoires aux **G**randes **E**coles. Cela leur permet de bénéficier des avantages du système des équivalences (L1 puis L2) et d'être protégés en cas de réorientation au cours de leur parcours.

Dans ce cadre, le Lycée International de Valbonne a signé une convention avec l'Université Côte d'Azur (UNICA).

Toutes les informations sur l'inscription en ligne à l'UNICA (en L1) seront données aux étudiants courant septembre. Il n'y a pas de démarche à effectuer auprès d'une université d'ici-là.

Dans l'attente, il est en revanche impératif de s'acquitter de la **contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr et de nous fournir, lors de l'inscription, l'attestation d'acquittement de la CVEC (y compris pour les boursiers qui en sont exonérés). *Cette contribution s'élevait à 103€ pour l'année universitaire 2024-2025.*

RESTAURATION

La restauration est assurée par la société **ELIOR** (délégation de service public). Pour les étudiants internes, la chambre est à régler auprès du CIV et la restauration auprès d'ELIOR. **Il n'est pas possible d'être interne sans prendre les 3 repas quotidiens à la cantine (forfait internat : petit-déjeuner, déjeuner et dîner).**

INSCRIPTIONS

A partir du 10 juillet, les inscriptions administratives se font par voie postale :

Lycée international de Valbonne
Inscription en CPGE 1ère année
190 rue Frédéric Mistral
06560 VALBONNE

Avant envoi, merci de vérifier que tous les documents et règlements demandés sont bien joints.

FICHE D'URGENCE

(à rendre sous enveloppe portant le nom de l'étudiant et sa filière)

Etudiant

NOM - Prénom : ..... Tél : ..... Classe 2025/2026 : .....
Né(e) le : ..... Ville de naissance : ..... Pays : .....

Personnes à contacter en cas d'urgence

1-NOM - Prénom : .....Lien : .....
Adresse : .....
..... Tél : .....
2-NOM - Prénom : .....Lien : .....
Adresse (si différente) : .....
..... Tél : .....

Renseignements médicaux

N° de sécurité sociale : .....

Nom et adresse du médecin traitant : .....

N° de tél. du médecin traitant : ..... Courriel : .....@.....

• Etes - vous atteint(e) d'une pathologie ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, laquelle : .....

• Etes - vous atteint(e) d'allergies ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, laquelle ou lesquelles : .....

• Avez-vous déjà été opéré(e) ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, de quelle opération s'agit-il : .....

• Avez-vous déjà eu un suivi psychologique ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui pour quelle(s) raison(s) (anxiété, insomnies, troubles dépressifs, ...) : .....

• Etes-vous toujours suivi(e) ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, à quelle fréquence ..... et par qui .....

• Suivez-vous un traitement médical ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui lequel : .....

• Aviez – vous un PAI au lycée ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, souhaitez- vous le reconduire ? .....

• Tous renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer : .....
.....
.....

• Date des dernières vaccinations du DTP : .....

Merci de joindre au présent document une copie du carnet de vaccination et de votre attestation de sécurité sociale.

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE **2025-2026**

CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE
ELIOR RESTAURATION
190 rue Frédéric Mistral – 06560 VALBONNE
Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h à 16h00 – 06 60 46 28 24 (pas de SMS)
Accueil du Public du lundi au vendredi de 09h à 12h
relationparentciv@elior.fr

- **Internat CPGE** 1ère année -

RESPONSABLE LÉGAL ☐ M ☐ Mme

NOM (en Majuscule) : ……

Prénom : ……

Adresse :

CP |__|__|__|__|__| Commune : ……

Mobile 1 : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Mobile 2 : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Mail (en Majuscule) :……@……

ÉLÈVE ☐ M ☐ Mme

NOM (en Majuscule) : ……

Prénom : ……

Date de naissance :

CPGE → Filière :……..

Mobile : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Mail : ……@……

COCHER LA FORMULE CHOISIE :

TARIF FORFAITAIRE : FORMULE 1 – 7 JOURS *(applicable du 02/09/2025 au 19/06/2026 inclus)*

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN
FORMULE 1 (7 jours)	351.64€	199.02€	343.04€	244.22€	326.66€	150.84€	364.24€	161.44€	409.52€	224.52€
DATE DE PRÉLÈVEMENT	1 au 5 sept	1 au 5 oct	1 au 5 nov	1 au 5 déc	1 au 5 jan	1 au 5 fév	1 au 5 mars	1 au 5 avr	1 au 5 mai	1 au 5 juin

Tout mois commencé est dû. Le changement de formule s'effectue via le formulaire de contact App'Table, avant le 10 du mois précédant le changement.

TARIF FORFAITAIRE : FORMULE 2 – 5 JOURS *(applicable du 02/09/2025 au 19/06/2026 inclus)*

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN
FORMULE 2 (5 jours)	220.60€	137.80€	201.40€	159€	212€	106€	233.20€	116.60€	180.20€	159€
DATE DE PRÉLÈVEMENT	1 au 5 sept	1 au 5 oct	1 au 5 nov	1 au 5 déc	1 au 5 jan	1 au 5 fév	1 au 5 mars	1 au 5 avr	1 au 5 mai	1 au 5 juin

Tout mois commencé est dû. Le changement de formule s'effectue via le formulaire de contact App'Table, avant le 10 du mois précédant le changement.

Le paiement des factures mensuelles pour la restauration scolaire au CIV sera encaissé par prélèvement bancaire.
Pour cela, les pièces suivantes doivent être fournies :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité du payeur / passeport du payeur
- Un mandat SEPA rempli (voir annexe ci jointe)

☐ Je certifie avoir lu et approuvé la note informative, jointe à ce formulaire d'inscription Signature :

Fait à Valbonne, le ……

NOTE INFORMATIVE RESTAURATION SCOLAIRE

Le CIV étant un établissement public sans restauration scolaire, la restauration de l'établissement est confiée à ELIOR en Délégation de Service Public.

DÉTAIL DES FORMULES

FORMULE 1

Comprend les 3 repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner)
Du lundi au dimanche hors vacances scolaires.
Ne sont pas comptabilisés le dîner du vendredi précédant le départ en vacances et le dîner du dimanche du retour des vacances.

FORMULE 2

Comprend les 3 repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner)
Du lundi matin au vendredi soir, hors jours fériés et hors vacances scolaires.

REPAS SUPPLEMENTAIRES

Des repas supplémentaires peuvent être achetés, sur l'application TIME CHEF ou en payant directement en caisse par carte bancaire.
La procédure est disponible sur demande au bureau ELIOR.

OFFRE DE RESTAURATION

Les équipes ELIOR élaborent et préparent sur place les menus.

	PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DÎNER
HORAIRES Semaine	6h45-8h30	11h00-13h30	18h30-20h30
HORAIRES Weekend	Samedi 6h45-9h00 Dimanche 7h30-9h30	12h00-13h30	18h30-20h30
CONTENU D'UN PLATEAU	Une boisson chaude Une céréale (4 au choix) Fromage blanc Compote Biscottes / pain Confiture / beurres ...	Une entrée Un plat avec sa garniture Un produit laitier (un fromage ou un yaourt) Un dessert Pain	Une entrée Un plat avec sa garniture Un produit laitier (un fromage ou un yaourt) Un dessert Pain

Toutefois ELIOR n'est pas en mesure de préparer des repas aux élèves souffrant d'allergies alimentaires.
Les menus ainsi que la liste des allergènes sont affichés à la restauration et visibles sur l'application TIME CHEF.
ELIOR propose une animation à thème par mois qui est communiquée sur l'affichage à l'entrée du self ainsi que sur les écrans.
Des animations supplémentaires peuvent être proposées au self ainsi qu'à la cafétéria selon l'affluence, afin de faire plaisir à un maximum d'élèves.

TARIFICATION – FACTURATION

Le tarif d'un repas est de 8 €, mais la Région Sud subventionne une partie de ce repas du lundi au vendredi.
(4,30 € réglé par la famille)
Le forfait inclut les repas au self selon la formule choisie et non l'accès à la cafétéria
Facture consultable sur l'application App Table via le QR Code suivant =>
(L'identifiant App Table sera envoyé par email dès retour de l'inscription au CIV)

REMISES D'ORDRES

Remises d'ordre accordées sous conditions, à la demande de la famille :

- Absence pour raisons médicales de plus de deux semaines consécutives et dûment justifiées par un certificat médical (voir règlement de service)
- Absence due à un concours extérieur et dûment justifiée par une convocation
  Tout justificatif doit être transmis par email à relationparentciv@elior.fr
- Absence autorisée par la Direction du CIV pour les périodes pré et post Concours Grandes Ecoles de 2ème année (Avril - Mai)

COMMENT CONTACTER ELIOR ?

Par email : relationparentciv@elior.fr
Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 16h00 – 06 60 46 28 24 (pas de SMS)

Par l'application App Table via l'onglet "contactez-nous"

MANDAT DE DOMICILIATION EUROPEENNE SEPA CORE

RUM *(à remplir par ELIOR)* ----------

PRELEVEMENT Récurrent ☒

PRELEVEMENT PREPAIEMENT Entre le 1 et le 5 de chaque mois

Identité du créancier

NOM DU CREANCIER **ELIOR RESTAURATION FRANCE CDPF** *(à remplir par ELIOR)* : 062085

ADRESSE Tour Égée – 11, allée de l'Arche 92032 Paris La Défense

IDENTIFICATION CREANCIER SEPA (ICS) FR30ZZZ313653

Identité du débiteur

M. ☐ MME. ☐

N° COMPTE FAMILLE : ----------

NOM ----------

PRENOM ----------

E-MAIL ----------

TELEPHONE ----------

ADRESSE (N° ET RUE) ----------

COMPLEMENT D'ADRESSE ----------

CODE POSTAL / VILLE ----------

PAYS ----------

Compte à débiter

N° DE COMPTE IBAN : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

CODE BIC : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

MERCI DE JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE AU PRESENT MANDAT

DATE :

LIEU :

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU DEBITEUR

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ELIOR RESTAURATION FRANCE / FR30ZZZ313653 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d ELIOR RESTAURATION FRANCE / FR30ZZZ313653.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Toute demande abusive pourra faire l'objet d'un recours' ELIOR RESTAURATION FRANCE / FR30ZZZ313653.
Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h à 16h00 – 06 60 46 28 24 (pas de SMS)
Contact mail : relationparentciv@elior.fr
Accueil du Public du lundi au vendredi de 09h à 12h au bureau Elior - Bâtiment Agora

RESTAURATION DEMI-PENSION CPGE

I – RESTAURATION

La société de restauration Elior accueille les élèves CPGE demi-pensionnaires en Ligne 7 du lundi au vendredi.

Un repas complet vous sera proposé : une entrée, un plat et son accompagnement, un produit laitier, un dessert au tarif forfaitaire de 4,30 €

A la rentrée, les nouveaux élèves recevront une carte d'accès qui permettra un accès au campus et à la restauration ; celle-ci sera déjà associée au compte Timechef (Elior) de votre enfant.

II - LE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue par le biais de votre application **Timechef** ou sur le site https://timechef.elior.com

Pour les nouveaux élèves, vous pourrez vous connecter fin août via l'application "Time Chef Elior " ou via internet https://timechef.elior.com 2-3 jours avant la rentrée scolaire

Procédure de connexion

- Télécharger l'application sur votre smartphone ou sur le site internet
- Créer un compte
- Inscrire le code postal : 06560
- Choisir : CIV Valbonne
- Renseigner : prénom, nom, adresse email, mot de passe (du titulaire de la carte de restauration au CIV) 1 adresse email par ouverture de compte
- Dans la case « solde de votre badge », inscrire : 0

Les comptes doivent être crédités avant la rentrée afin de permettre à votre enfant l'accès à la restauration.

Au-delà d'un découvert autorisé de 4,30 €, l'accès à la restauration vous sera refusé.

Les parents sont invités à contrôler régulièrement le solde de la carte de leur enfant et à l'approvisionner si besoin via l'application Timechef.

Le compte Timechef Elior restera ouvert le temps de la scolarité de votre enfant au sein du CIV.

Lycée International de Valbonne Sophia-Antipolis
académie Nice
éducation nationale

FICHE HÉBERGEMENT

Pour les élèves internes

Merci

de coller ici

une photo récente

Cadre réservé à l'établissement :

Classe :

Formule :

Pavillon :

N° de chambre :

Étudiant

NOM : Prénom :

Né(e) le : N° de téléphone de l'étudiant :
Les étudiants étrangers devront indiquer un numéro de téléphone français.

Adresse électronique de l'étudiant : .....@.....

Personnes à joindre en cas d'urgence

1) Nom-Prénom : .....

Lien avec l'étudiant : .....

Téléphone (obligatoire) : / / / /

2) Nom-Prénom : .....

Lien avec l'étudiant : .....

Téléphone (obligatoire) : / / / /

Correspondant *(obligatoire pour les étudiants venant de l'étranger ou dont la ville d'origine est située à 200 kms ou plus)*

Nom-Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Téléphone : / / / /
Courriel :.....@.....

***NB** : le correspondant doit habiter à 1 h 30 de route maximum de l'établissement et être en mesure de prendre en charge l'étudiant en cas de fermeture urgente de l'internat, de maladie contagieuse ou d'accident.*

La formule F1 permet d'être accueilli(e) à l'internat 7 jours sur 7 (hors vacances scolaires).

La formule F2 permet d'être accueilli(e) à l'internat du dimanche soir (ou lundi matin) au vendredi soir (ou samedi 14h00 en cas de devoir surveillé).

Important : L'internat est fermé durant les vacances scolaires sauf :

- Pour les étudiants résidant à l'étranger ou hors de France métropolitaine
- Pendant les vacances de Pâques pour les élèves de CPGE 2ème année qui passent les concours.

L'internat sera fermé pour **tous les étudiants** entre le samedi 20 décembre 2025 et le dimanche 4 janvier 2026.

Lycée International de Valbonne Sophia-Antipolis
académie Nice
éducation nationale

ENGAGEMENT FINANCIER
HÉBERGEMENT 1ère année
(hors frais de restauration)

Je soussigné(e) ……

Résidant (adresse) ……..

Responsable légal de l'étudiant …… Classe : …….

Téléphone du responsable légal : / / / /

Adresse électronique du responsable légal : @

	FORMULE F1	FORMULE F2
1er Trimestre **à régler à l'inscription** + frais de reprographie 50 € *	922.00 € + 50.00 € **972.00 €**	835.00 € + 50.00 € **885.00 €**
2ème Trimestre A régler avant le 01/01/2026	922.00 €	835.00 €
3ème Trimestre A régler avant le 01/04/2026	922.00 €	835.00 €

** En CPGE les professeurs fournissent un grand nombre de photocopies.*

Tout trimestre entamé est dû.

Je reconnais avoir été informé(e) que mon enfant sera autorisé à occuper sa chambre si le règlement est effectué aux dates indiquées.

Fait à ……, le …… Signature :

La fiche d'engagement financier est à compléter et à joindre au dossier, accompagnée d'un **règlement** en **ligne** ou par **virement** (RIB ci-dessous). Mettre **impérativement** le justificatif de règlement **–** *(chèque à l'ordre de l'Agent comptable du CIV).*

- Par paiement en ligne https://jepaieenligne.systempay.fr/CENTREINTERNATIONALDEVALBON
- Par virement :

Titulaire du compte : Centre International de Valbonne – 06 560 Valbonne Domiciliation : Trésorerie Principale Nice				
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	**Trésorerie Principale Nice**
10071	**06000**	**00001010953**	**17**	CODE BIC **: TRPUFRP1**
Code : IBAN : FR76 1007 1060 0000 0010 1095 317				

Lycée International de Valbonne Sophia-Antipolis
académie Nice
éducation nationale

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT CPGE

L'admission définitive de l'élève à l'internat CPGE du Lycée International de Valbonne n'est acquise qu'après remise de ce document dûment complété et signé lors de la remise du dossier d'inscription.

Les soussignés M. et/ou Mme :

……

Demeurant à :

……

Responsables légaux de l'élève :

NOM – PRENOM : ……

CLASSE (2025-2026) : ……

Et l'élève susnommé,

Déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des consignes de vie de l'Internat du LIV et les accepter.

Signatures du ou des responsables légaux :

Signature de l'élève :

Liste des pièces à fournir lors des journées d'inscription

Pour le secrétariat

- ❍ Dossier d'inscription dûment complété (avec photo d'identité) — pages 1 à 2
- ❍ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- ❍ Photocopies des bulletins scolaires de 1ère et de Terminale
- ❍ Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat
- ❍ Attestation assurance responsabilité civile (**au nom de l'étudiant**)
- ❍ Attestation de contribution à la vie étudiante et campus (CVEC)
- ❍ Pour les étudiants boursiers : copie de l'avis d'attribution conditionnelle de bourse (2 pages)

Pour l'infirmerie

- ❍ Fiche d'urgence dûment remplie + photocopie du carnet de vaccination (sous enveloppe) — page 4
- ❍ Attestation de sécurité sociale

Pour le service restauration (Elior)

- ❍ Mandat SEPA dûment rempli — pages 5 à 8
- ❍ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du payeur
- ❍ Relevé d'Identité Bancaire
- ❍ Fiche restauration dûment remplie et signée (élèves demi-pensionnaires ou internes)

Pour le service hébergement (étudiants internes) (CIV)

- ● Fiche d'engagement financier dûment remplie et signée — page 10
- ● Justificatif de virement bancaire ou justificatif de télépaiement ou chèque de règlement du 1er trimestre (à l'ordre de l'Agent comptable du CIV)

En cas de désistement, une retenue de 100€ pour frais de gestion sera effectuée sur le premier versement.

Pour le service de vie scolaire

Pour les internes :

- ● Fiche « hébergement » dûment remplie avec photo récente — page 9
- ● Acceptation signée du règlement intérieur de l'internat — page 11

NB : ***Merci d'indiquer au crayon à papier au dos de chaque chèque le nom de l'étudiant et la filière dans laquelle il sera scolarisé.***

ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campus International de Valbonne

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT DES CPGE

Préambule

Le Centre International de Valbonne accueille des étudiants pour la plupart majeurs, dont il est attendu une attitude responsable et autonome, soutenue par les valeurs de confiance, d'honnêteté, de respect de l'autre et de solidarité.

L'internat est un service rendu aux étudiants et à leur famille.

Les règles de l'internat ont pour objectif de faciliter la vie en collectivité en offrant à chacun les meilleures conditions de préparation aux concours, comme une vie quotidienne sereine et équilibrée. Cela implique le respect des droits d'autrui, du travail et des missions des différents personnels et du cadre d'accueil.

L'internat est un espace collectif où chacun doit respecter les principes de laïcité et de neutralité. Cela signifie que les élèves ne doivent pas porter de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse. Les pratiques religieuses doivent rester individuelles et ne pas perturber la vie commune, ni le bon fonctionnement de l'établissement. Chacun doit respecter les convictions des autres, sans contrainte, ni prosélytisme.

L'inscription à l'internat vaut pour la totalité de l'année scolaire et implique l'acceptation et le respect du présent règlement, que l'élève soit mineur ou majeur.

I. HORAIRES

L'accès à l'internat n'est pas autorisé le matin entre 9h00 et 12h00, afin que le ménage puisse être effectué.

Il est possible de sortir de l'établissement ; l'heure de retour est fixée à 22h30 maximum.

Un appel est effectué tous les soirs entre 19h et 20h, et tous les internes doivent OBLIGATOIREMENT se présenter au bureau des surveillants pour signaler leur présence.

Les étudiants majeurs qui souhaitent, de manière exceptionnelle, dormir à l'extérieur, doivent le signaler aux surveillants ou à la CPE des CPGE. Le retour n'est alors pas possible avant 7h00 le lendemain.

Les étudiants mineurs qui souhaitent, de manière exceptionnelle, dormir à l'extérieur, doivent quant à eux, présenter une autorisation écrite (et signée) de leurs parents.

EXTERNES : les externes sont autorisés à travailler avec leurs camarades internes dans les salles du bâtiment CPGE, mais doivent les quitter avant 22h30. Les bâtiments de l'internat ne sont pas accessibles aux externes.

WEEK-END : l'internat est ouvert tous les week-ends, hors congés scolaires, pour les étudiants ayant choisi le statut F1 (interne 7 jours). Le départ en week-end se fait **le samedi jusqu'à 14h00** et le retour **le dimanche à partir de 18h00**. Un retour le lundi matin avant le début des cours est possible.

VACANCES : l'internat est fermé durant les vacances scolaires pour TOUS à l'exception des étudiants français ou étrangers, dont les parents résident hors métropole.

*Les élèves de 2ème année qui ont choisi le statut F1 peuvent demeurer (sur inscription) à l'internat durant les congés de printemps afin de passer leurs concours dans de bonnes conditions.

- **Service restauration**

(*Des informations seront ajoutées ultérieurement sur l'organisation et les horaires de la restauration*)

- **Les sanitaires**

Les blocs sanitaires ne sont pas mixtes : chaque bloc sanitaire est équipé d'une pancarte ***filles*** ou ***garçons***.

Afin de respecter le sommeil des étudiants vivant à proximité des sanitaires, il est demandé de ne pas utiliser les douches entre 22h00 et 7h00.

- **Les espaces réservés à l'étude**

Bâtiment Prépa : les étudiants sont encouragés à travailler prioritairement dans les espaces collectifs que sont les salles de classe et les salles de khôlles du bâtiment Prépa et le CDI en dehors des heures d'occupation par les enseignants.

Le bâtiment Prépa ferme à 22h30. Il est important que le retour dans les pavillons se déroule dans le calme.

Le bâtiment Prépa est fermé du samedi 12h au lundi matin 8h.

Salles de travail dans les pavillons : ces salles sont ouvertes **jusqu'à 20h00 seulement** afin d'éviter les nuisances sonores. Elles permettent un travail en petits groupes avec tableaux. Elles sont prêtées en échange de la clé/carte de chambre et doivent rester propres :

- 6422 et 6418 à Mirador
- 8105 et 8316 à Octogone
- 5226 à Damiers
- 7429 et 7427 à Fénière.

Travail collectif et travail individuel : le travail en groupe dans les chambres n'est pas toléré après 20h00 afin de respecter la tranquillité des chambres voisines.

II. ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

- **Personnes**

Seuls les étudiants internes de CPGE ont accès aux chambres et aux espaces de travail dans les pavillons. Les familles ont accès à l'internat uniquement à l'occasion de l'installation à la rentrée et du déménagement en fin d'année.

- **Véhicules**

Le stationnement des voitures n'est pas autorisé dans l'enceinte du CIV. Des places de parking sont disponibles autour du site.

III. ABSENCE À L'INTERNAT

L'interne est obligatoirement présent à l'internat du lundi au vendredi (samedi matin en cas de DS).

Toute absence doit être justifiée par un écrit adressé à la CPE, par email, à l'adresse suivante :

civ.cpe.cpge@ac-nice.fr ou via ATRIUM.

Les infirmiers ou infirmières scolaires de l'établissement sont les seuls à pouvoir autoriser un étudiant malade à rester dans sa chambre à l'internat. Les étudiants en informent directement la CPE par email, qui transmet l'information aux enseignants via PRONOTE.

IV. HYGIÈNE

- **Tenue des chambres**

Chaque étudiant doit veiller à maintenir un certain niveau d'ordre et d'hygiène dans sa chambre de manière à faciliter son entretien par les agents de propreté. Des contrôles des chambres signalées par les personnels d'entretien seront effectués par les surveillants et par la CPE, si la situation perdure.

Le chef d'établissement et les personnels habilités assureront, autant que nécessaire, tous les contrôles et visites dans les chambres afin de garantir hygiène et sécurité.

RAPPEL : l'internat est fermé chaque jour de 9h00 à 12h00 pour l'entretien des locaux par les agents de service.

- **Literie/trousseau**

Les étudiants et leur famille fournissent le trousseau et en assurent le renouvellement et l'entretien :

- 1 alèse 90x190
- 1 oreiller et 2 taies d'oreiller (minimum)
- 2 draps housse 90x190 (minimum)
- 2 draps plats ou deux housses de couette (lit 1 place)
- 1 couverture ou 1 couette
- Plusieurs serviettes de toilette et de bain
- 1 peignoir de bain

Les pensionnaires devront respecter les règles d'hygiène qui s'imposent, à savoir le changement régulier du linge de corps et du linge de lit. Une laverie est à disposition des élèves internes qui le souhaitent.

- **Consommation de nourriture à l'internat**

Il est interdit de stocker de la nourriture dans les chambres et d'y cuisiner. Le choix de l'internat implique une consommation régulière des repas au service de restauration.

L'équipe d'encadrement et la CPE veilleront au respect de cette règle en effectuant des contrôles réguliers. Le statut d'interne pourrait être remis en cause en cas de transgression.

- **Tenue**

Une tenue correcte, propre et adaptée à la saison est demandée, tant dans le cadre de la classe que de l'internat (dans les pavillons).

- **Animaux domestiques**

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés à l'internat.

V. SÉCURITÉ

- **Appareils électriques**

Par mesure de sécurité, TOUS les appareils électriques tels que chauffage d'appoint, plaques de cuisson, micro-ondes, grilles pain et fer à repasser sont strictement interdits dans les chambres.

Des micro-ondes à usage collectif sont disponibles dans chaque pavillon de 7h00 à 22h00.

Les bougies, l'encens, les réchauds (type *Campingaz*) sont rigoureusement proscrits.

- **Trottinettes, planches à roulettes, rollers, vélos…**

La circulation en trottinettes, planches à roulettes, rollers, vélo etc… est interdite dans l'enceinte du CIV. Il est demandé aux utilisateurs de ranger leur matériel au niveau du parking dédié, situé à l'entrée du campus.

- **Accès aux terrasses (sur les toits)**

Il est strictement interdit, tant individuellement que collectivement, d'accéder aux terrasses végétalisées, situées sur les toits des pavillons.

- **Exercices d'évacuation, vigilance feux de forêt**

Des exercices d'évacuation de l'internat sont régulièrement organisés. Deux délégués sécurité par pavillon sont désignés en début d'année scolaire pour veiller au bon déroulement des opérations d'évacuation.

Chaque chambre est équipée d'un détecteur de fumée qu'il est strictement interdit d'obstruer.

La situation géographique de l'internat, au milieu d'une pinède, impose une vigilance accrue pour prévenir les risques d'incendie. Aucun feu n'est autorisé quelle que soit la saison.

- **Objet de valeur**

Il est recommandé de n'apporter à l'internat ni objets de valeur, ni sommes d'argent importantes ; la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Tout étudiant, quel que soit l'étage où se situe son logement, doit veiller à fermer les fenêtres et pousser la targette de sécurité en quittant sa chambre, y compris pour une brève période, comme sur le temps du repas.

VI. SANTÉ

- **Tabac**

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans tout l'établissement et donc à l'internat. Les narguilés ou cigarettes électroniques ne sont pas autorisés non plus.

- **Alcool et produits stupéfiants**

L'introduction à l'internat de boissons alcoolisées ou de produits stupéfiants est absolument interdite et fera systématiquement l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aboutir à une exclusion définitive de l'internat.

- **Appareils sonores**

L'internat est un lieu de vie en commun. Il convient de respecter la tranquillité de tous en adoptant à tout moment une attitude calme et respectueuse.

En particulier, le silence est demandé dans les lieux de circulation (couloirs, sanitaires, etc.), afin d'éviter toute nuisance sonore.

Les enceintes portables sont interdites dans les espaces collectifs, sanitaires, toute salle du bâtiment Prépa et dans les espaces extérieurs jouxtant les pavillons.

Le casque audio ou les écouteurs sont l'équipement le plus adapté à l'écoute musicale en collectivité, tout comme à la pratique d'un instrument de musique, en dehors des horaires d'ouverture de la salle de musique.

La salle de musique est accessible pour les étudiants qui sont adhérents à l'association ALMA du CIV. La clé de la salle leur sera remise par le surveillant de pavillon, en échange de leur carte de chambre.

- **Pratiques sportives**

Les jeux de ballon sont interdits à l'intérieur des pavillons. Seuls les haltères de petite dimension sont tolérés dans les chambres.

De nombreuses installations sportives sont disponibles sur le Campus et à proximité, permettant une pratique régulière et sécurisée : salle de musculation, courts de tennis, piste d'athlétisme, etc… Des tables de tennis de table sont accessibles au pavillon Mirador.

VII. PUNITIONS ET SANCTIONS

En cas de non-respect du Règlement Intérieur, il pourra être prononcé des punitions ou, selon la gravité des faits reprochés, des sanctions disciplinaires pouvant aboutir à une exclusion temporaire, voire définitive, de l'internat.

Liste des sanctions :

- **Avertissement**
- **Blâme**
- **Exclusion temporaire de l'internat**
- **Exclusion définitive de l'internat.**